

Catalogue formation INFIRMIER-2022 Semestre 1

Formations
professionnelles
continues

2022

Semestre 1

Sortez du conformisme, venez découvrir la pédagogie d'Actechange.

La formation de ce premier semestre se veut accessible sans contraintes, simple d'utilisation et interactive; c'est pour cela que nous avons fait le choix de conserver le format en classe virtuelle synchrone pour pouvoir en direct échanger avec l'intervenant. Vos retours nous ayant rassuré sur le maintien des échanges lors de nos prestations. Alors tous à vos écrans...

- Nos formations, leur organisation et accessibilité
- Nos formations par thème et contenu et planning du semestre
- Nos conditions tarifaires



ActEchange

Actechange

620 avenue de la roche
fourcade
ZI st MITRE EST 1, BAT A13
13400 AUBAGNE

Téléphone : 09 50 13 11 11

Courrier : contact@actechange.com
site web : www.actechange.com

Modalités d'inscription et d'organisation de nos formations

Pour ce premier semestre 2022, l'ensemble de nos dispositifs de formation possèdent les mêmes modalités d'inscription et d'organisation suivantes :



PUBLIC CONCERNE : Professionnels infirmiers en exercice libéral, que vous soyez remplaçant ou titulaire nos dispositifs vous sont accessibles.



PRE-REQUIS : Aucun. Nos sessions étant organisées en visioconférence actuellement, au niveau matériel, il faut posséder un ordinateur et une connexion internet pour accéder à la classe virtuelle.



DELAI D'ACCES : Les inscriptions restent ouvertes dans la limite du nombre maximum de place et au plus tard 24h avant le début de la prestation.



ACCESSIBILITE : Nos formations sont accessibles aux professionnels en situation de handicap dans la mesure où ce dernier n'empêche pas l'exercice infirmier. Afin de vous assurer de la faisabilité, merci de prendre contact avec nous à ce sujet.



FORMAT : Classe virtuelle synchrone, un formateur est en direct tout au long de la formation à l'instar du mode présentiel mais sans masque et derrière un écran !



MODALITES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES : Vous serez accueillis dans une salle virtuelle dédiée, notre équipe administrative vous accompagnera en cas de difficultés technique. L'intervenant va allier les méthodes affirmatives expositives par la projection d'un diaporama, les méthodes interrogatives par des questionnements et des études de cas afin de solliciter les échanges formateurs. Des documents vous seront partagés et envoyés en fin de formation.



MODALITES D'EVALUATION : Un émargement électronique vous sera demandé afin d'attester de votre assiduité. L'évaluation formative et sommative sera illustrée par des mises en situation, des Quizz en salle, des questions orales ou écrites (Test, EPP, QCM). Un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé à l'issue de la formation.



FINANCEMENT : Toutes accessibles en financement individuel, certaines de nos formations sont susceptibles de participation du FIF-PL ou de l'ANDPC (soit l'un, soit l'autre, pas de cumul possible, se reporter sur les descriptifs de chaque thématique). Veuillez consulter nos conditions tarifaires car elles diffèrent en fonction de vos droits et de vos choix de mode de financement.



NGAP : La Nomenclature Générale des Actes Professionnels

Comment défendre vos droits face aux caisses

NGAP

INDISPENSABLE

2 jours

14h de formation

OBJECTIFS

Le dispositif de formation a été élaboré par des avocats et infirmiers libéraux expérimentés dans l'exercice libéral et dans la gestion des contentieux CPAM.

Les intervenants sur ce dispositif seront des infirmiers ayant une large expérience de l'exercice libéral et de la formation d'adulte

CLASSE VIRTUELLE

ÉLIGIBILITÉ FINANCEMENT :

Cette session est accessible uniquement en financement INDIVIDUEL.

Grand serpent de mer pour beaucoup de professionnels infirmiers, la Nomenclature Générale des Actes Professionnels « NGAP » est source d'interprétations, d'incompréhensions et de confusions.

La responsabilité de l'exercice libéral infirmier impose la maîtrise de la facturation de ses actes et donc la connaissance de cette NGAP ainsi que des modalités de contrôle inhérentes à l'exercice.

Nous décrypterons les dispositions générales, les actes infirmiers et situations complexes qui vous questionnent tant ; comment appliquer et cumuler toutes ces règles tout en restant conformes à la NGAP ; comment améliorer votre traçabilité et comment donner sens à vos ordonnances.

Cette formation vous permettra de sécuriser votre pratique professionnelle dans le cadre conventionnel et développer votre chiffre d'affaires.

A l'issue de la formation vous aurez une meilleure compréhension de la Nomenclature, de l'utilisation de ses lettres clés (AIS, AMI, AMX, ...), des règles de cumul des actes, des majorations, de la législation en vigueur et des procédures de contrôle de la CPAM.

Classe virtuelle	5 et 6 mai
Classe virtuelle	19 et 20 mai
Classe virtuelle	9 et 10 juin
Classe virtuelle	30 juin / 1 ^{er} juillet





BSI : LE BILAN DE SOINS INFIRMIERS , DE L'ÉVALUATION DES BESOINS DU PATIENT AU PLAN DE SOINS.

BSI

MODIFICATIONS
Avenant 8 inclus

2 jours
14h de formation

OBJECTIFS

Le dispositif de formation a été élaboré par des Cadres infirmiers et infirmiers avec une expérience dans l'encadrement et la démarche clinique infirmière.

Les intervenants sur ce dispositif seront des infirmiers ayant une large expérience de l'exercice libéral et de la formation d'adulte.

C L A S S E
V I R T U E L L E

ÉLIGIBILITÉ FINANCEMENT :

Cette session est susceptible de participation du FIF-PL ou de l'ANDPC ou peut faire l'objet d'un financement INDIVIDUEL.

Les infirmiers libéraux constituent un maillon essentiel du maintien à domicile. Les modalités d'évaluation, de co-prescription, de planification et de coordination initiées par la démarche de soins infirmier (DSI) laissent place au Bilan de Soins Infirmiers (BSI). Il est primordial de renforcer la place de l'infirmier libéral en le positionnant comme coordina-teur de proximité, avec un rôle majeur et une expertise clinique certaine notamment auprès des patients souffrants de pathologies chroniques tout au long de leurs parcours de santé.

A l'issu de cette formation, vous serez capables de réaliser un BSI conforme à la situation clinique de votre patient tout en mettant en évidence la qualité de vos prestations de soins et votre coordination. Vous serez également en mesure de justifier cet outil auprès des instances de contrôle (CPAM, mutuelles ...)

Cette formation renforcera vos connaissances et vous permettra l'appropriation des différents concepts et des bonnes pratiques d'évaluation, la réactualisation de vos compétences cliniques pour une meilleure pertinence de vos plans de soins, la sécurisation des parcours de soins par la prise en compte des risques, au bénéfice de la qualité des soins et la satisfaction de vos patients et de leur entourage.

Elle vous permettra d'adapter vos pratiques infirmières à ce nouvel outil, de comprendre son fonctionnement, les modalités de remplissage dématérialisé et de vous approprier les évolutions de la NGAP qui lui sont liées.

Classe virtuelle	5 et 6 mai	Classe virtuelle	2 et 3 juin
Classe virtuelle	19 et 20 mai	Classe virtuelle	8 et 9 juin
Classe virtuelle	30 et 31 mai	Classe virtuelle	13 et 14 juin
		Classe virtuelle	14 et 15 juin
		Classe virtuelle	15 et 16 juin
		Classe virtuelle	22 et 23 juin
		Classe virtuelle	28 et 29 juin



PRISE EN CHARGE DES PLAIES PAR L'INFIRMIER À DOMICILE . PANSEMENTS ET THÉRAPIE PAR PRESSION NÉGATIVE

PLAIES

INDISPENSABLE

2 jours

14h de formation

OBJECTIFS

Le dispositif de formation a été élaboré par le comité scientifique composé entre autres d'infirmiers titulaires du DU plaies et cicatrisation et du DU d'hygiène.

Les intervenants sur ce dispositif seront des infirmiers ayant une large expérience de l'exercice libéral et de la formation d'adulte.

CLASSE
VIRTUELLE

ÉLIGIBILITÉ FINANCEMENT :

Cette session est susceptible de participation du FIF-PL ou de l'ANDPC ou peut faire l'objet d'un financement INDIVIDUEL.

L'infirmier libéral est un acteur essentiel dans la prise en charge des plaies chroniques à domicile, son expertise doit être reconnue, ses connaissances sans cesse réactualisées.

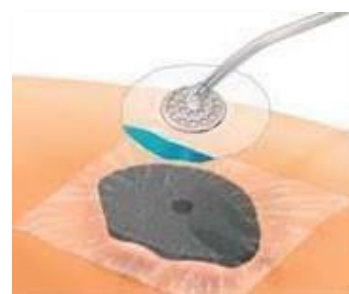
Les plaies **chroniques liées aux insuffisances circulatoires, veineuses et/ou artérielles**, doivent être prises en charge de façon globale car leurs complications peuvent altérer la qualité de vie voir mettre en jeu le pronostic vital, ce qui font d'elles un véritable enjeu de santé publique, sur lequel les instances compétentes s'interrogent sans cesse.

Le travail infirmier s'articule autour de la prévention des plaies, par **ses actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé** auprès des patients et de leur entourage, de dépistage et de soins curatifs avec la **possibilité de réaliser des pansement par TPN** récemment rendu possible grâce à une décision de l'UNCAM, ceci illustre les avancées permanentes en matière de prise en charge des plaies par les Infirmiers libéraux et la nécessité d'une actualisation régulière de leurs savoirs.

Cette formation se veut être un outil d'accompagnement de la pratique dans la prise en charge des plaies chroniques et complexes à domicile

A l'issu de cette formation, vous parviendrez à prendre en charge de façon holistique un patient avec une ou plusieurs plaies chroniques en assurant des soins sécurisés, de qualité et pertinents. Vous saurez effectuer un bilan de plaie optimal et pourrez réaliser des pansements par TPN et coter votre nouvel acte instauré le 18 Mars 2022 à votre Nomenclature .

Classe virtuelle	8 et 9 juin
Classe virtuelle	14 et 15 juin
Classe virtuelle	22 et 23 juin
Classe virtuelle	28 et 29 juin





GESTION DE CABINET : DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ LIBÉRALE

GESTION CABINET

INDISPENSABLE

2 jours

14h de formation

OBJECTIFS

Le dispositif de formation a été élaboré par des médecins spécialistes, avocats spécialisés, cadres infirmiers et infirmiers libéraux juristes en droit de la santé.

Les intervenants sur ce dispositif seront des infirmiers ayant une large expérience de l'exercice libéral et de la formation d'adulte.

CLASSE VIRTUELLE

ÉLIGIBILITÉ FINANCEMENT :

Cette session est susceptible de participation du FIF-PL ou peut faire l'objet d'un financement INDIVIDUEL.

La profession infirmière en exercice libéral suppose des connaissances de chef d'entreprise avec la gestion correcte et conforme de son activité ; l'autonomie, la rigueur et l'organisation constituent les piliers de cet exercice, les compétences « gestionnaires » souvent acquises de façon empirique doivent être sans cesse actualisées et complétées

Cette formation permettra aux participants de délimiter leurs champs d'exercice, de développer leurs activités sereinement et de parfaire la qualité de leurs prestations de soins en appréhendant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans le contexte actuel de la politique de santé.

À l'issue de cette formation, le professionnel infirmier en exercice libéral aura amélioré ses connaissances de l'exercice spécifique de la profession libérale de santé, connaîtra les aspects comptables, fiscaux, réglementaires, conventionnels, juridiques et qualitatifs de la vie d'une entreprise libérale de soins infirmiers de la création à la cessation d'activité.

Cette formation s'inscrit dans l'optique d'une amélioration continue visant la certification professionnelle de l'exercice libéral à venir.



Classe virtuelle 28 et 29 mars

Classe virtuelle 2 et 3 mai

Classe virtuelle 16 et 17 mai

Classe virtuelle 13 et 14 juin

Classe virtuelle 20 et 21 juin



L'EXERCICE EN GROUPE ET LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES

RESP ET
CONTRAT

INDISPENSABLE

2 jours
14h de formation

OBJECTIFS

Le dispositif de formation a été élaboré par des spécialistes, avocats, cadres infirmiers et infirmiers libéraux juristes en droit de la santé.

Les intervenants sur ce dispositif seront des infirmiers, juristes, ayant une large expérience de l'exercice libéral et de la formation d'adulte..

CLASSE
VIRTUELLE

ÉLIGIBILITÉ FINANCEMENT :

Cette session est susceptible de participation du FIF-PL ou peut faire l'objet d'un financement INDIVIDUEL.

L'exercice libéral a des spécificités auxquelles les infirmiers ne sont pas toujours bien préparés.

La responsabilité infirmière englobe les diverses situations dans lesquelles un infirmier peut être appelé à répondre de ses actes ou de ses omissions du fait de ses obligations ou de son exercice professionnel. Cette formation alliant apport théorique et illustrations de cas de contentieux divers, permettra à l'infirmier soucieux d'évaluer les risques liés à sa pratique d'appréhender les mécanismes de ses trois types de responsabilité, pouvoir anticiper et se prémunir devant les aléas inhérents à la pratique soignante en libéral.

Largement plébiscité par les infirmiers libéraux, **l'exercice en groupe**, en dépit de son opacité et de sa complexité, offre d'innombrables avantages aux IDEL souhaitant exercer à plusieurs (continuité des soins, partage des savoirs et des expériences ainsi que la mise en commun des moyens).

Cette formation vous offrira toutes les connaissances nécessaires à ce mode d'exercice : les diverses structures juridiques possibles, leurs fonctionnements ainsi que les règles professionnelles et juridiques afférentes afin d'éclairer votre choix d'exercice et de le rendre pérenne.

A l'issue de cette formation, le professionnel infirmier en exercice libéral améliorera ses connaissances sur les limites de la responsabilité en soins infirmiers, sur les risques encourus dans la prise en charge des patients à domicile mais aussi sur l'exercice en groupe, les structures juridiques possibles en libéral afin de sécuriser son exercice professionnel et d'optimiser le développement de son chiffre d'affaires.

Classe virtuelle	30 et 31 mars
Classe virtuelle	4 et 5 mai
Classe virtuelle	18 et 19 mai
Classe virtuelle	15 et 16 juin
Classe virtuelle	22 et 23 juin



Plusieurs opportunités de financement

Conditions tarifaires 2022 :

Nous vous invitons à échanger avec nos chargés d'accueil afin de choisir le mode de financement le plus adapté en fonction de vos droits et situation professionnelle. Plusieurs choix s'offrent à vous.

N'hésitez pas à nous appeler ... notre équipe est à votre disposition.



 <p>N° 1574</p> <p>Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.monodpc.fr</p>	<p><u>Pour répondre à vos obligations de formation : LE DPC</u></p> <p>Si le thème de formation est éligible DPC (développement professionnel continu), cela signifie que notre programme a été validé par cette institution et que d'y participer vous permettra de valider votre engagement formation pour l'année. Vous avez droit à la participation de l'Agence Nationale du DPC uniquement si vous ne réalisez qu'un seul programme de formation et que vous n'êtes pas remplaçants.</p> <p>Coût pris en charge par l'ANDPC : 580 euros ; reste à votre charge : 472 euros qui feront l'objet d'une facture ; de plus l'ANDPC vous versera une indemnité de 472 euros qui compensera votre reste à charge.</p> <p>Pour bénéficier de ce genre de participation, vous devrez créer un compte sur : https://www.agencedpc.fr/professionnel/ et vous devrez vous inscrire sur le site de l'agence avec le numéro de programme que nous vous communiquerons au moment de votre inscription.</p>
 <p>FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX</p>	<p><u>Pour bénéficier de votre droit à la formation grâce à vos cotisations Urssaf : Le FIF-PL</u></p> <p>Si le thème de formation est susceptible d'être pris en charge par le Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux cela signifie qu'il est possible d'en demander le remboursement auprès de cette instance, soit par notre organisme soit par vous-même, nous vous le précisons en fonction de la thématique.</p> <p>La condition pour bénéficier de ce fond est d'être à jour de vos cotisations URSSAF au moment de la demande. Dans ce cadre, le coût de nos formations est de 599 euros pour 2 jours de formation, en 2022 ce fond de formation peut prendre en charge vos formations à hauteur de 1200 euros par an avec un plafond de 300 euros/ j. Plus d'informations sur https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge</p>
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Crédit d'Impôt Formation</p>	<p><u>Paiement à titre individuel avec crédit d'impôt possible</u></p> <p>Cela signifie que le coût est entièrement à la charge de votre entreprise, aucun remboursement ne sera sollicité. Nos formations visent le développement de compétences professionnelles, elles font donc partie conformément à l'Art. L.6111.1 du Code du Travail des « formations professionnelles continues » ; à ce titre sont des frais professionnels déductibles et vous permettent d'obtenir également un avantage fiscal réservé aux chefs d'entreprise qu'est le crédit d'impôt formation. Ce crédit est plafonné pour 2022 à 40h de formation pour un montant de 422,80. Dans ce cadre de financement, le coût de nos formations est de 699 euros.</p> <p>A l'issue, une facture et une attestation vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.</p> <p>Pour plus d'information sur le crédit d'impôt https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/credit-impot-formation-dirigeants-entreprise</p>

Nous contacter

NOS BUREAUX
À
AUBAGNE

SONT OUVERTS

DE 9h À 16h

OU ACCESSIBLES

PAR EMAIL

contact@actechange.com

Nos Actes se
veulent être des
Echanges

ACTECHANGE, 620 avenue de la
Roche Fourcade, ZI st Mitre EST 1,
Bat A13, 13400 AUBAGNE
Tél: 09 50 13 11 11

SIRET: 804 792 396 00021

RCS Marseille,

DA .N° 93131550513

Préfecture des Bouches du Rhône

ODPC N° 1574.

NOS ÉQUIPES SONT À VOTRE DISPOSITION

UN SEUL NUMÉRO

09.50.13.11.11

Nos conseillers formation vous accompagneront dans l'organisation et le parcours de vos formations en fonction de vos besoins et attentes.

Notre équipe administrative vous accompagnera dans vos procédures d'inscription administrative et informatique ainsi que pour les démarches de demandes de prise en charge auprès des instances.

Notre équipe pédagogique animera vos journées de formation, sera à votre écoute et assurera le suivi pédagogique le cas échéant.

WWW.ACTECHANGE.COM



Certification pour ACTIONS DE FORMATION
L.6313-1-1°

ACTECHANGE, 620 avenue de la Roche Fourcade, ZI st Mitre EST 1, Bat A13, 13400 AUBAGNE Tél: 09 50